



Liberté • Egalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAYOTTE



Recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte

Edition spéciale N° 4
AOUT 2009

IMPORTANT

Le contenu intégral, des textes et/ou documents et plans annexés, peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée

DATE DE PARUTION : 31 août 2009

SOMMAIRE
Edition spéciale n°4 du mois d'août 2009

<i>PREFECTURE - SECRETARIAT GENERAL</i>	Date de signature	N° page
Arrêté n°2009-434 du 26 août 2009 portant délégation de signature (direction de la sécurité publique – budget)	26/08/2009	3

Arrêté n°2009-434 du 26 août 2009 portant délégation de signature (direction de la sécurité publique – budget)

- VU la loi n°2001-616 du 11 juillet 2001 relative à Mayotte ;
- VU la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée, notamment son article 4
- VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales
- VU le code des marchés publics
- VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique
- VU le décret n° 99-1021 du 1^{er} décembre 1999 relatif à la délégation des pouvoirs propres au représentant du gouvernement à Mayotte
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements;
- VU le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat
- VU l'arrêté interministériel du 30 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués
- VU le décret en date du 28 juillet 2008 nommant M Jean-Paul NORMAND, sous-préfet, directeur de cabinet de M. le Préfet de Mayotte
- VU le décret du 24 juillet 2009 de Monsieur le Président de la République nommant monsieur Hubert DERACHE, préfet de Mayotte ;
- VU l'arrêté ministériel n° 2123 du 7 juillet 2006 DAPN/RH/OF, portant affectation de M. KLIMT Laurent, commissaire divisionnaire, directeur de la sécurité publique de Mamoudzou
- VU l'arrêté ministériel n°1937 du 10 juillet 2008 D APN/RH/OF portant mutation de M. Pascal MOLINIER, commandant de police (emploi fonctionnel) en qualité d'adjoint au directeur de la sécurité publique de Mamoudzou à compter du 5 septembre 2008

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture;

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à monsieur. Laurent KLIMT, à l'effet de signer en ce qui concerne ses attributions spécifiques les engagements juridiques matérialisés par des bons de commandes sur le budget de son service (programme 176-02 action 10-98) dans la limite de 5 000€.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur. Laurent KLIMT, la suppléance sera exercée par M. Pascal MOLINIER

Article 3 : Monsieur le secrétaire général, monsieur le directeur de cabinet, messieurs KLIMT et MOLINIER et monsieur le trésorier payeur général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le 26 août 2009

Le préfet de Mayotte

Hubert DERACHE